



Résolution

adoptée par les

Etats Généraux Alternatifs du Travail Social lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2017



Union syndicale

Solidaires



unef

Collectif
Avenir Educs

Nous, travailleurs et travailleuses, réuni-e-s le 31 janvier 2017 aux Etats Généraux Alternatifs du Travail Social, attaché-e-s à nos valeurs historiques de solidarité et d'humanité, refusons de participer aux politiques d'exclusion et de stigmatisation menées par les pouvoirs publics dont ils nous voudraient être le bras armé.

Nous faisons le constat qu'une discrimination est organisée politiquement par nos Conseils Départementaux et l'Etat. Les travailleurs et travailleuses sociaux sont face à une volonté politique de traiter la question migratoire comme un trouble sociétal majeur plutôt que d'accompagner des personnes particulièrement vulnérables.

Partout en France, nous dénonçons les conditions d'accueil indignes des mineur-e-s isolé-e-s étrangères/ers : reconduites sauvages à la frontière italienne, absence de prise en charge, hébergement en hôtel ou dans des bâtiments insalubres, moyens humains très insuffisants. Les exilé-e-s adultes, quand ils ne sont pas chassé-e-s dans les rues ou contraint-e-s à vivre dans des bidonvilles, sont accueilli-e-s dans un nouveau type de structure, les Centres d'Accueil et d'Orientation (C.A.O), hors de tout cadre légal, encadré par un simple vadémécum remis par les Préfectures.

C.A.O, mineur-e-s non accompagné-e-s, vadémécum préfectoraux... l'innovation en termes de vocabulaire illustre parfaitement les velléités de nos gouvernants de casser un peu plus nos cadres de travail, de fouler aux pieds notre éthique professionnelle, de contribuer à l'illisibilité de nos missions et ainsi de faire évoluer le travail social vers du contrôle social.

Les conséquences sur les conditions d'accueil et de travail sont alarmantes :

- La sur-occupation des lieux d'accueil, la gestion de la violence induite, les délais d'attente insupportables, les structures d'accueil instrumentalisées pour diviser et le silence de l'administration entraînent des conditions d'accueil et de travail intolérables !
- L'absence de solutions pérennes d'hébergement et/ou de logement, les mineures et jeunes isolées dans la rue sans aucun accompagnement, la mise en concurrence inhumaine et scandaleuse des personnes accueillies, l'incitation à la dissuasion des demandeurs et demandeuses d'asile dans leurs démarches, l'incitation à la dénonciation, au fichage et au flicage ainsi que le recrutement de salarié-e-s non formé-e-s mettent à mal l'éthique et la déontologie professionnelle.
- Les alertes syndicales sont détournées par les directions et les pouvoirs publics afin de criminaliser les revendications ou dénonciations des salarié-e-s du secteur et des associations qui œuvrent en faveur d'un public vulnérable quelle qu'en soit l'origine. Nous considérons ces travailleurs et travailleuses sociaux comme des lanceuses et lanceurs d'alerte et qu'à ce titre elles et ils doivent être protégé-e-s par la loi.



• • • • •

NOUS, TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SOCIAL ET DU SANITAIRE REVENDIQUONS POUR LE PUBLIC ACCUEILLI :

- Un accès universel aux droits fondamentaux : soins, logement, éducation sans concurrence entre les publics, migrants et non-migrants, arrêt définitif de la logique de sélection et des dispositifs de tri.
- Faire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes, migrantes ou non, sans distinction ni caractère discriminatoire, une véritable mission de service public sur la base de structures d'accueil et d'accompagnement aux normes sanitaires et sociales reconnues.

NOUS, TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SOCIAL ET DU SANITAIRE REVENDIQUONS POUR EFFECTUER NOTRE TRAVAIL :

- Le maintien de la professionnalisation et des qualifications du secteur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes, migrantes ou non : respect des métiers, formation professionnelle pour les salarié-e-s non diplômé-e-s.
- Des moyens humains, matériels et financiers nécessaires et suffisants pour mener à bien nos missions de services public. Sous couvert de redéploiement, de restructuration, des GCSMS (Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale), de licenciement économique, nos dirigeants nous indiquent que nous sommes dans une situation de crise financière et que nous sommes contraints d'effectuer des économies. Pourtant, nos employeurs (associatifs) vont chaque année recevoir un crédit d'impôt à hauteur de 4 % de la masse salariale et cela au titre du CITS (Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires), équivalent au CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) des entreprises.
- La lutte pour un travail social autonome en supprimant les référentiels de « bonnes pratiques professionnelles » imposés par l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des établissements Sociaux et médico-sociaux) qui contribuent à une normalisation et à une standardisation de notre travail.
- Le respect de la déontologie et de l'éthique des travailleurs : accueil inconditionnel, respect du secret professionnel, égalité de traitement.

Nous faisons le constat d'un écart majeur entre le discours politique dominant autour de « la démarche qualité », de la « bientraitance », des « bonnes pratiques » et les actes engagés des travailleurs sociaux de terrain, lesquels sont réprimés.

Ibtissam Bouchaara est éducatrice spécialisée à la Sauvegarde de l'Enfance de la Marne, association qui gère, entre autres, le Foyer Bellevue à Châlons-en-Champagne, où le jeune Denko Sissoko a trouvé la mort le 6 janvier 2017. Pour avoir apporté son témoignage sur Radio Primitivé peu après cette tragédie, pour avoir fait preuve d'intégrité, Ibtissam Bouchaara fait l'objet d'une mise à pied conservatoire. C'est pour ces raisons que **nous apportons notre soutien inconditionnel à notre camarade qui a dénoncé les conditions d'accueil des mineur-e-s isolé-e-s au sein du foyer Bellevue dans la Marne, cela conformément aux valeurs qui nous animent.**

Nous dénonçons les ordres préfectoraux qui amènent les services de police à intervenir dans les structures de travail social et notamment dans les structures d'accueil.

Paris, le 31 janvier 2017



Union syndicale
Solidaires



le syndicat étudiant
unif

Collectif
Avenir Educ

ÉGATS

Etats Généraux Alternatifs du Travail Social

Pour nous contacter :
EGATS
Fédération Santé et Action Sociale
263, rue de Paris - Case 538
93515 MONTREUIL CEDEX
egats2015@gmail.com